

Juillet/Août 2009
Mensuel Municipal d'Information
La Crau
entre Ville et Village
VOUS ENTREZ SUR LE TERRITOIRE DE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Bienvenue !
Cap sur TPM
La force d'un terroir
Ville de La Crau



## *C'est fait !*

Nous avons rejoint le 4 juillet 2009 la Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée.
Cette intégration, comme nous l'avions annoncé et promis a été opérée dans le respect des intérêts de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et de la Commune de la Crau.
Contrairement à ce qui avait pu être avancé, hasardeusement, par certains, la Crau rejoint la CATPM à la date prévue, et sans avoir eu à verser un seul euro de dédommagement à la CCVG puisque c'est la CATPM qui en a assuré seule la compensation.
En pages intérieures j'ai souhaité que soient développées, pour vous, les différentes informations relatives aux impacts économiques, et à l'attribution de nouveaux services que cette adhésion nous apporte.
En rejoignant la CATPM nous faisons désormais partie d'une des dix premières agglomérations de France.
C'est dès aujourd'hui, l'appui d'une force pour notre développement et l'espoir de lendemains de progrès pour notre commune et ses habitants.

**Le Maire**
**Christian SIMON**

# sommaire



PHOTO : Hortense HEBRARD

***La Crau n'a sans doute pas vocation à devenir une destination privilégiée du tourisme de masse recherchant les seuls bienfaits du soleil et de la mer. Néanmoins, par sa quiétude, sa qualité de vie, et sa proximité avec les plages, elle possède les atouts nécessaires pour accueillir un tourisme dont l'attente porte également sur l'authenticité et la découverte des produits locaux.***



***Gérard LAUGIER***
*Adjoint à La Moutonne*
*Commerce, artisanat, tertiaire*
*Zones d'activités*
*Foires et marchés*
*Tourisme*

# Un nouveau marché en centre-ville, le dimanche matin



Depuis le 21 juin, le centre-ville de La Crau accueille un nouveau marché dominical. Celui-ci s'étend sur l'avenue Lieutenant Jean Toucas et accueille de nombreux commerçants et producteurs : fleurs, fruits et légumes, vêtements, produits divers ou alimentaires… touristes et locaux trouveront leur bonheur au détour des étals.

## GEORGES, crieur public

***Mots d'amour, billets d'humeur, coups de gueule, poèmes, échanges de recettes de cuisine, invitations, faire-parts, petites et grandes annonces… Autant de messages auxquels Georges Perpès, crieur public, donnera voix à partir du mois de juillet, une fois par mois, au Marché du Dimanche.***

Inspiré par l'auteur Fred Vargas qui a remis au goût du jour le crieur public dans son roman « Pars vite et reviens tard » (adapté ensuite au cinéma), ce spectacle de rue se déroule en deux actes.
Le mercredi, Georges anime le marché hebdomadaire en venant relever le courrier dans les « cages à lettres » déposées à cet effet chez les commerçants. L'occasion pour lui de discuter avec les gens et d'annoncer sa criée du dimanche.
Le dimanche suivant, à 11h, le crieur public diffuse alors les messages recueillis, tout en y ajoutant sa touche très personnelle d'historien, commentateur… et comédien. Les spectateurs peuvent aussi participer et c'est alors un véritable spectacle interactif qui se joue en direct.
Une façon originale, amusante et poétique de diffuser des informations et développer les échanges et les relations humaines dans notre cité.

**Tous à vos plumes !**

**Les dates à retenir :**
**- Les levées du mercredi :**
**15 juillet, 12 août et 23 septembre**
**- Les criées du dimanche :**
**19 juillet, 16 août et 27 septembre**

**Où trouver les cages à lettres ?**
- au **« Petit potager »** (48, avenue Jean Toucas)
- à la boulangerie **« La Ronde des Pains »** (24, avenue Jean Toucas)
- à **« La Maison Filippi »** (2, avenue Général de Gaulle)

Ce projet initié par le CREP des Lices a obtenu le prix Culture Var terre d'Innovation, lancé par le Conseil Général du Var.
CREP : Centre Régional d'Éducation Populaire

# Tourisme : les apéritifs découverte du Syndicat d'Initiative

Comme les années précédentes, le Syndicat d'Initiative de La Crau propose aux touristes de venir découvrir notre ville et les produits du terroir, de manière originale et conviviale, à l'occasion d'un apéritif découverte hebdomadaire.

**Rendez-vous est donné aux personnes intéressées tous les jeudis de 19h à 20h, du 16 juillet au 27 août 2009.**

Des producteurs locaux de fruits et légumes, d'œufs bio, d'huiles d'olive, de vins et d'autres produits du terroir seront présents et proposeront des dégustations

## Fermeture estivale de la Mairie Annexe de La Moutonne

La Mairie Annexe de La Moutonne sera exceptionnellement fermée **du lundi 3 août au vendredi 14 août inclus.**

Les permanences reprendront le lundi 17 août, aux horaires habituels **à savoir du lundi au vendredi, de 8h à 12h.**

# Développement économique



## ▲ La Corbeille Paysanne

Les agriculteurs et producteurs locaux se sont réunis afin d'ouvrir collectivement un point de vente. Vous pourrez y trouver des productions variées : fruits, légumes, volailles, œufs, viande d'agneau, de cabri, vin, miel, huile d'olive, etc.
Ce point de vente a été inauguré le 11 juin 2009, en présence de Jean-Pierre EMERIC, Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme et à l'Agriculture. Il est situé à côté des établissements LE QUERREC, « Tout pour l'Horticulture », sur la RN 98 au Chemin Long.

Du mardi au samedi, de 9h à 13h et de 15h30 à 19h
151, Impasse du Chemin Long
06.11.56.57.38

## ▼ « Besoin de moi » multi services



Christian JUNQUA effectue tous les petits travaux de bricolage et petites réparations tels que petite plomberie (joints, robinetterie, vidange…), débouchage de petites canalisations, petit carrelage et faïence, peinture, tapisserie, montage de meubles, taille de haie, petite maçonnerie (clôture, muret, petite dalle…), pose ou changement de serrure, ponçage et peinture de volets…
Devis gratuit et tarification à l'heure ou au forfait

Du lundi au samedi
04.94.66.26.05 ou 06.42.52.74.63

## Les professions médicales

### Infirmière libérale

Isabelle JATAREU-CONTE a ouvert depuis peu un cabinet de soins infirmiers. Elle assure des soins à domicile sur le secteur de La Crau et de La Moutonne et reçoit également à son cabinet, sur rendez-vous.

1237, Chemin du Collet Long
06.16.09.09.48 et 06.20.75.42.01

## Entre-chien-et-chat

Lisbeth GIMENEZ a créé un site de vente en ligne d'accessoires animaliers : http://www.entrechienetchat.fr. Vous pouvez y trouver toute une panoplie d'accessoires originaux tels que vêtements pour animaux (tee-shirts, doudounes) ou encore harnais fantaisie, colliers, laisses, jouets, médailles, bijoux, etc. Les produits en vente sur ce site peuvent également vous être présentés à domicile, sur rendez-vous et sans obligation d'achat.

04.89.60.56.88 / 06.14.12.38.01
Messagerie : entre.chien.et.chat@live.fr

## Changements de propriétaire

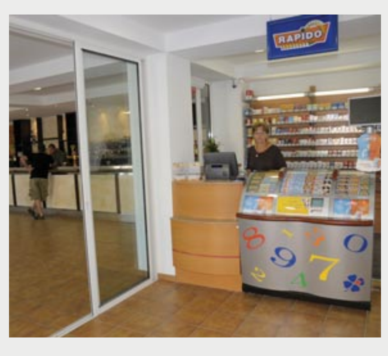
### Restaurant l'Acraupole



Le restaurant situé place Jean Jaurès change de propriétaire, puisque Christian ROQUEBRUN vient de reprendre l'établissement. La nouvelle direction vous propose une carte, une formule « midi » en semaine (entrée, plat, dessert, 1/4 de vin) ainsi que des spécialités provençales sur commande (bourride, marmite, petits farcis, bouillabaisse, coquillages, paella, aïoli, loups et daurades grillés…).
Cette offre est complétée, midi et soir, par une carte de pizzas et l'établissement fait également office de crêperie tous les jours en saison estivale (de juin à septembre).
Notez que le restaurant possède une terrasse ombragée, et que tous les plats peuvent être dégustés sur place ou emportés.

Ouvert tous les jours, midi et soir
Place Jean Jaurès
04.94.13.00.62

### Le Plazza Café




Ari BELLALOU, gérant, et Bernadette, sa suppléante ont rouvert, après transformations et remise à neuf, le bar de La Moutonne situé sur la place Maréchal Foch.
Ce bar - tabac - PMU - Loto (jeux de grattage) est ouvert tous les jours de 6h à 21h

Ouvert tous les jours de 6h à 21h
Place Maréchal Foch, La Moutonne
04.94.28.07.69

***Préservation de l'environnement et développement durable à l'échelle de la commune sont deux orientations fixées par le Maire, Christian SIMON, à l'équipe municipale. Autour de ces thématiques, la problématique de l'alimentation et plus particulièrement celle de nos enfants est une priorité. A cet effet, notre volonté est de rapidement améliorer la qualité des repas scolaires par l'utilisation de produits frais, d'élevage, et de la culture de proximité.***



***Jean-Pierre SIEGWALD***
*Adjoint à la Petite enfance,*
*aux Affaires scolaires,*
*aux Transports*
*et à la Restauration scolaire*



## Restauration scolaire : découverte des produits du terroir et des produits « bio »

Au cours du mois de juin, la Ville de La Crau a initié une série d'actions de sensibilisation à l'alimentation basée sur les produits frais, biologiques, et du terroir, en partenariat avec la société SODEXHO, prestataire de la commune pour la confection des repas scolaires. Ainsi, les 9 et 11 juin, ces produits ont pu être présentés aux élèves des écoles communales, et un repas en grande partie préparé à partir de produits locaux issus de l'agriculture bio leur a été servi. Cette démarche ne constitue qu'une première étape dans la perspective de proposer une restauration scolaire de cette nature. La Commune remercie M. CUISSARD Roland, M. MERIC Alain, et Madame CHARLIN Aurélie pour leur concours.

## Des ouvrages pour les élèves craurois

### « Le petit Gibus » spécial Europe pour les élèves de CM1

L'édition du magazine citoyen « Le petit Gibus » intitulée « Vivre ensemble l'Europe et l'Union » a été distribuée aux élèves de CM1 de l'ensemble des écoles crauroises. Dans le contexte particulier de l'élection des représentants au Parlement européen, cet ouvrage évoque les notions fondamentales concernant l'Europe (institutions, Etats membres, politiques européennes, etc.) et permettra aux jeunes élèves de mieux cerner son organisation et son fonctionnement.
Il est à souligner que ce numéro spécial du « Petit Gibus » a été édité en collaboration avec les associations des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.






### Un dictionnaire « collège » pour les élèves de CM2

Chaque élève de CM2 a reçu un dictionnaire, dans la perspective de leur prochaine rentrée en classe de 6ème. Cet outil, adapté aux programmes de l'Education Nationale, leur sera très utile tout au long de leur scolarité au collège.

## La finale du challenge « Education à la Route »

Les épreuves finales du Challenge « Education à la Route » se sont déroulées le 18 juin 2009, au Vallon du Soleil.
Rappelons que l'objectif de ce challenge est de sensibiliser les élèves au problème de la prévention et de la sécurité routières en leur permettant d'acquérir les connaissances de base en matière de Code de la Route.
Outre La Crau, cinq autres communes participent à ce challenge : Le Revest, La Valette, Le Pradet, Carqueiranne et La Garde.

A l'issue d'une première série d'épreuves, chaque ville a désigné une classe finaliste parmi les classes de CM2 participant.
Pour La Crau, c'est la classe de Mme SCOZZARI, de l'école Jules Ferry, qui décroché la 1ère place. Les 31 élèves de La Moutonne ont donc représenté la ville à l'occasion des épreuves finales du challenge, organisées cette année par la Commune de La Crau.

**Christian SIMON**
*Maire de La Crau*



***Plusieurs mois ont été nécessaires au déroulement du processus permettant à notre commune d'intégrer la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée. Aujourd'hui, La Crau fait partie intégrante de ce périmètre. Crauroises et Craurois tireront les bénéfices de ce choix essentiellement au travers de réalisations comme les nouveaux stades, la réfection de voiries, ou en matière de développement économique de nos zones d'activités. Par ailleurs, depuis mon élection, un nombre considérable de familles m'ont fait part de leur incompréhension quant au prix élevé du titre de transport de bus à La Crau alors qu'était appliquée une tarification avantageuse à nos voisins hyérois, gardéens, ou carqueirannais. Désormais, cette différence est gommée et chaque craurois pourra profiter des tarifs adaptés du réseau Mistral.***

# La Crau rejoint officiellement TPM

*La Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée (T.P.M.) est maintenant composée de douze villes : Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères, Six-Fours-les-Plage, La Garde, La Valette-du-Var, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Carqueiranne, Saint-Mandrier-sur-Mer, Le Revest-les-Eaux, pour une population globale de plus de 400 000 habitants.*

## Douze compétences et bientôt treize au service de ses habitants !

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres douze compétences qui relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences supplémentaires.

• Les compétences obligatoires
Le développement économique / La politique de la ville et l'équilibre social de l'habitat / L'aménagement de l'espace / Les transports

• Les compétences optionnelles
La voirie et les parcs de stationnement / La culture / Le sport / L'environnement

• Les compétences facultatives
La mise en valeur des espaces naturels remarquables / Le tourisme et l'ouverture maritime / La formation et l'enseignement supérieur / L'assainissement.



## Les bienfaits pour la commune !

• L'arrivée du réseau de bus Mistral avec :
Un tarif unique de 1.40 € pour tout trajet sur la totalité du territoire de l'agglomération
Un tarif de 3.90 € pour des trajets illimités dans la même journée
Un tarif journalier de 0.47 € pour des trajets illimités des moins de 26 ans dans le cadre d'un abonnement annuel pour les scolaires / étudiants
Un tarif de 0.69€ pour tout trajet sur l'agglomération destiné aux demandeurs d'emploi, personnes de plus de 65 ans, allocataires RMI/RMA, anciens combattants, salarié dans une des communes de TPM
La possibilité de desservir dans un proche avenir les quartiers éloignés de La Moutonne et des Martins

• Des retombées financières :
Une attribution de compensation résultant de l'unification de la Taxe Professionnelle de 1 284 033 €
Une Dotation de Solidarité Communautaire de 207 000 €/ an
Des fonds de concours sur nos projets d'investissement de 200 000 €/ an
Une enveloppe annuelle de 75 000 € à redistribuer aux associations locales
Une enveloppe annuelle de 22 000 € destinée à l'organisation de nos festivités de Noël
Une Dotation Globale en Fonctionnement de 47 €/ habitant versée à TPM par l'Etat (contre 38 € pour l'éventuelle Communauté d'Agglomération de la Vallée du Gapeau) et dont bénéficiera indirectement la commune

**• Un accès à la culture avec :**
Du transport gratuit vers les manifestations culturelles dans le cadre du dispositif « La Culture vous transporte »
Le soutien aux projets pédagogiques culturels dans les écoles
Une tarification adaptée pour l'accès aux manifestations culturelles dans les équipements culturels de l'agglomération
La possibilité d'apprentissage de 70 disciplines à des tarifs intéressants via le Conservatoire National de Région (chant, danse, musique)

**• De nouveaux équipements sportifs :**
La mise à disposition du complexe du Vallon du Soleil pour nos clubs sportifs et structures de loisirs
La réalisation d'un complexe sportif à La Moutonne composé de deux stades synthétiques dont un terrain d'honneur et tribune de 500 places

**• La prise en charge de voiries :**
TPM prend en charge la réfection de nos voiries reliant les autres communes de l'agglomération et les équipements communautaires, ainsi que les pistes cyclables

**• Un dynamisme économique :**
42 000 emplois dans 20 000 entreprises
65 zones d'activités entretenues et viabilisées par TPM
Un soutien à la création d'entreprises articulé autour des pépinières, hôtels d'entreprises généralistes et technologiques

**• La préservation de notre de qualité de vie :**
Un soutien à l'agriculture péri-urbaine
Un soutien à la lutte contre la pollution de l'air, approprié aux problèmes de nuisances olfactives de la Varoise sur La Crau









## Réseau Mistral :
## permanences d'information en Mairie de La Crau

A partir du 6 juillet les Craurois pourront bénéficier des titres et tarifications du Réseau Mistral. Ce dernier organise donc des permanences d'information durant la semaine du 6 au 10 juillet 2009, aux horaires suivants :

**- de 8h à 12h, en Mairie Annexe de La Moutonne**
**- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, en Mairie de La Crau.**

***« A l'impossible, nul n'est tenu », dit le proverbe dont Stéphane MIFSUD, notre champion local d'apnée, n'a certainement pas tenu compte. Car il s'agit bien d'une performance exceptionnelle d'un athlète hors-norme sur laquelle je me devais de revenir dans cette édition.***



***Anne-Marie MÉTAL***
*Adjointe à la Jeunesse et aux Sports*




## Stéphane MIFSUD : PHÉNOMÉNAL !!!

Le 8 juin 2009 était la journée mondiale des océans. C'est ce jour bien précis et tout à fait symbolique qu'avait choisi Stéphane MIFSUD pour tenter de battre le record du monde d'apnée statique de 10 minutes et 12 secondes détenu depuis un an par l'Allemand Tom SIETAS. Et il a réussi de manière magistrale puisqu'il est parvenu à demeurer 11 minutes et 35 secondes immergé dans l'eau, repoussant ainsi très loin les limites humaines…
Stéphane MIFSUD a battu ce record à La Crau, dans la piscine familiale, entouré de ses proches et de ses amis. Le Maire, Christian SIMON, était également présent et a pu l'encourager tout au long de ces 11 minutes à la fois longues et intenses.
Un immense bravo à cet immense champion…





## Retour sur le gala de Kick Boxing

Le 5ème gala de kick boxing a eu lieu au Gymnase du Fenouillet, le 6 juin dernier. Le public était venu très nombreux (environ 500 personnes) assister à cette soirée sportive dont les bénéfices ont été entièrement reversés à l'association « La vie devant soi » qui permet de réaliser les rêves des enfants leucémiques hospitalisés à la Timone.

## Escrime : Alexandre, vice-champion du Var

Alexandre LENS, jeune craurois de 9 ans, a obtenu le titre de Vice-Champion du Var en escrime, dans la catégorie Poussins, lors des championnats départementaux qui se sont déroulés à Hyères, le 10 mai dernier. Alexandre pratique l'escrime au sein de l'AJS Escrime de La Garde et est entraîné par Maître Adam.



## Danse : les écoles crauroises à l'honneur

### Studio Attitude

L'école de danse a participé avec succès à deux concours nationaux.

**• Concours de la Confédération Nationale de la Danse**
- Benjamin PIOCHAUD a décroché la médaille d'argent nationale en solo, catégorie jazz 3
- Fanny PHILIBERT a obtenu le 3ème prix en solo, catégorie classique préparatoire
- Mélody COUTERRI, Audrey BERTOLINO et Benjamin PIOCHAUD ont emporté la médaille d'argent en groupe, catégorie jazz 2
- Madysone DOMENE, Maëlle PINEAU, Margaux DIDIER, Blandine RIQUIER, Pauline ALLEON, Camille PELLEGRINO ont obtenu la médaille de bronze en groupe, catégorie jazz préparatoire

**• Concours National ASMG Compagnie de Marignanne**
Le groupe composé de Mélody COUTERRI, Audrey BERTOLINO et Benjamin PIOCHAUD a obtenu la médaille d'argent en catégorie jazz 2.

### Studio Ellena

Trois élèves de l'école ont particulièrement brillé lors du Concours de la Confédération Nationale de la Danse, à Biarritz :
• Charlène et Fiona PONS ont obtenu toutes deux, en individuel, le 1er prix à l'unanimité du jury,
• Méline TORO a, quant à elle, reçu le 3ème prix.

# Sport Scolaire

**• Le cross des écoles**



Le cross des écoles s'est déroulé le vendredi 5 juin après-midi sur le site du Fenouillet.
Ce regroupement annuel a été réalisé avec le concours de l'Education Nationale représentée par Mme ODOLO, Conseillère pédagogique de circonscription Sport, du service des sports de la Commune ainsi que de nombreux parents.
Les élèves préparés par les enseignants ont rempli leur contrat de course sur les deux parcours aménagés par les éducateurs sportifs de la ville.
Ce cross a concerné 696 élèves répartis en 33 classes.
Un goûter et un sac à dos ont été remis à chaque enfant par Anne-Marie METAL, Maire-Adjoint, déléguée à la Jeunesse et au Sport.

**• La clôture du cycle « voile »**



Les élèves de l'école Jean Giono des classes de CM2 de Mmes DANIEL et XICLUNA ont clôturé le cycle « voile » mis en place pour les scolaires à la Base Nautique de Carqueiranne. L'école de voile est en effet ouverte aux écoles qui ont la possibilité de proposer à leurs élèves des classes mer axées autour de deux projets pédagogiques : la voile et le kayak. Ainsi, selon un planning établi avec l'Education Nationale, 10 classes de CM2 et 2 classes de CM1 ont été accueillies sur la Base Nautique au cours de l'année scolaire 2008/2009. Le cycle « voile » reprendra bien évidemment dès la rentrée de septembre et rappelons que l'école de voile fonctionnera dès le début du mois de juillet pour accueillir les enfants du Centre de Loisirs Communal et du JIS.

## Les gymnastes crauroises au sommet…

Le club craurois de gymnastique a une nouvelle fois décroché de très beaux résultats, dont deux titres de Championne de France et deux titres de Vice-Championne.

**• Championnat de France FFG de Nogent-sur-Oise :**
Anne-Laure AIGUIER obtient le titre de Championne de France en catégorie nationale B optionnel au sol tandis que Cyrielle RUS se classe à la 8ème place.






**• Championnat de France FSGT par équipe de Nîmes :**
L'équipe promotionnelle composée de Amandine EGEA, Audrey PELEGRI, Déborah ALONSO, Laura KREMEUR, Emma NAZE et Amélie LAPORTE ramène le titre de Vice-Championne de France et ne termine en fait qu'à 0,005 point des premières !
L'équipe fédérale composée de Anne-Laure AIGUIER, Cyrielle RUS, Kassandra STOJLIK, Mayliss MAJOREL, Anaïs EGEA et Coralie PELEGRI termine à la 5ème place.

**• Championnat de France FSGT individuel de Gennevilliers :**
Anaïs EGEA décroche le titre de Championne de France dans la catégorie Fédérale Benjamine et Kassandra STOJLIK est Vice-Championne de France dans la catégorie Fédérale Minime. Anne-Laure AIGUIER et Mayliss MAJOREIL se classent respectivement 3ème (catégorie Fédérale Senior) et 4ème (catégorie Fédérale Minime).

Un grand bravo à toutes ces jeunes gymnastes qui, chaque année, portent très haut les couleurs de La Crau ainsi qu'à Valérie PELEGRI et Jenny DO, leurs entraîneurs, pour le travail réalisé.

## Les « randos découverte » des Sauto Valat de juillet et août

Le samedi 25 juillet 2009, l'association de randonneurs « Leï Sauto Valat », vous propose de découvrir deux sites craurois : Montbel, sa chapelle et son ancien couvent ainsi que La Navarre et sa fondation. La randonnée, d'une distance de 9 km et d'un dénivelé de 400m, est prévue sur une durée de 4h.

Le samedi 22 août, Leï Sauto Valat vous emmèneront du côté des domaines de Sigalous et de la Mayonnette. Seront évoqués à cette occasion les emplacements de camps romains qui ont pu être répertoriés dans la vallée de Sauvebonne… Il s'agit d'une randonnée de 7km et d'un dénivelé de 450m (durée : 3h).

**Renseignements et inscriptions : Office de Tourisme - 04.94.66.14.48**



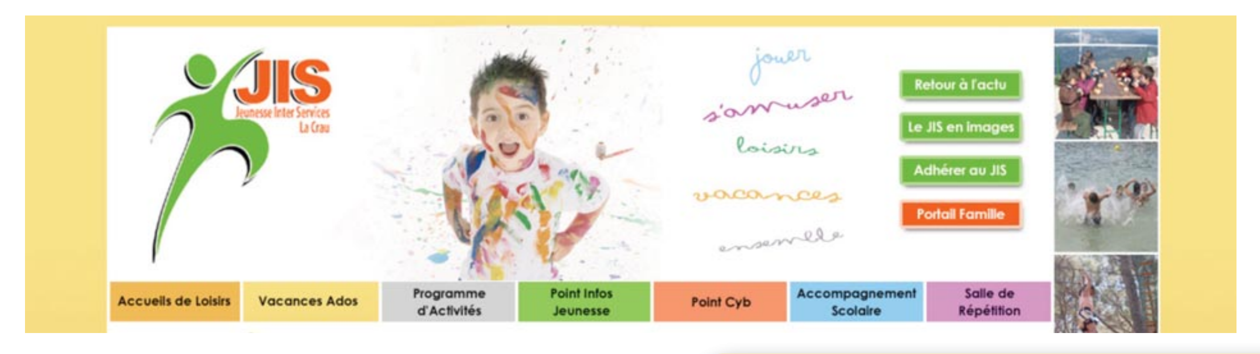

JIS
Jeunesse Inter Services
La Crau




## ATTENTION PASSAGE AUX HORAIRES D'ETE !!!

**Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août, les horaires d'accueil du JIS seront :**
**Les lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 18h30 / Le vendredi : 14h à 18h30**

## LE SITE INTERNET DU JIS CHANGE DE PEAU




http://www.jis-lacrau.com, vous offre dorénavant beaucoup plus de possibilités.
Vous pourrez comme d'habitude télécharger les programmes des vacances, mais également accéder à votre dossier d'inscription au JIS. Si vous désirez en savoir d'avantage, renseignements complémentaires à l'accueil.

## NOUVELLES INSCRIPTIONS 2009/2010

ATTENTION

Si vous souhaitez inscrire votre enfant aux accueils de loisirs périscolaire, mercredi ou vacances pour la rentrée de septembre 2009, nous vous invitons à noter quelques dates importantes :

- Retrait des dossiers au JIS : depuis le mardi 9 juin
- Retour des dossiers et demande de réservation des mercredis : jusqu'au vendredi 10 juillet
- Réponse aux parents pour les mercredis demandés : à partir du lundi 3 août
- Paiement : du mardi 25 au samedi 29 août

N'attendez pas le dernier moment pour effectuer ces démarches car tout dossier incomplet ne pourra être accepté !!!

## LE JIS RECRUTE !!!

- Des animateurs BAFA pour la période des petites vacances scolaires.
- Des animateurs BAFA pour l'accueil périscolaire
- Des accompagnateurs scolaires pour aide aux devoirs du soir dans les collèges du secteur La Farlède, Solliès-Pont et La Crau, 2 et 3 heures par semaine (bac + 2 exigé).

**Pour toute demande, adresser CV + lettre de motivation à Madame Danièle BEURTON, Présidente de l'association.**

## ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'ETE

Les programmes sont disponibles au JIS ou sur le site internet de l'association depuis le 2 juin. Les inscriptions sont toutefois toujours possible en fonction des places restantes.

## Au programme cet été :

### Des séjours :

➜ **Les 4 et 5 juillet, à Porquerolles pour 5 jeunes de + de 14 ans.**
Dans le cadre du programme « Opération Nature » du Conseil Général, weekend de sensibilisation à une prise en compte responsable de la nature et de l'environnement. Activités de protection de la forêt et du milieu marin sur l'île de Porquerolles, randonnées pédestres.

➜ **Du 6 au 10 juillet à Carqueiranne pour 12 jeunes de + de 14 ans.**
Stage catamaran, VTT, visite îles Porquerolles, Port Cros, séjour en camping.

➜ **Du 21 au 24 juillet en Ardèche pour 14 jeunes de + de 11 ans.**
Descente les gorges en canoë, séjour en camping.

➜ **Du 18 au 21 août dans le Lubéron pour 14 jeunes de + de 11 ans.**
VTT, équitation, le Colorado provençal, séjour en camping.

➜ **Du 15 au 17 juillet dans le Verdon, pour 14 jeunes de 9 à 11 ans.**
Kayak et aviron, séjour en camping.

➜ **Stages de découverte voile et kayak**
Des stages de découverte sont organisés tout au long des vacances d'été en partenariat avec l'école municipale de voile de la commune de La Crau.

**Mais aussi des activités d'été :** Aqualand, plongée en bouteilles, sorties plage, Ok Corral, parcours aventure, escalade, quad, paint ball, équitation…

**Renseignements et informations supplémentaires au JIS.**

## SOIREE EXPO PHOTOS VIDEOS

**Vendredi 28 août à partir de 18h30, Espace Jean Natte**

Tous les jeunes, parents, amis sont conviés à un apéritif de clôture de l'été. A cette occasion, films et photos de l'été seront diffusés et exposés. Apéritif offert et préparé par les jeunes.

# ✔ Les infos du PIJ / Point CYB




## ATTENTION PASSAGE AUX HORAIRES D'ETE !!!

**Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août, les horaires d'accueil du Point d'Information Jeunesse – Point Cyb seront :**

**Les lundi et vendredi : de 14h à 18h30**

**Les mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h00**

**Le mercredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30**

### Session BAFA Base et Approfondissement

Le Point d'Information Jeunesse en collaboration avec les FRANCAS, organise une session BAFA base du 24 au 31 octobre, session en externat

Une session BAFA approfondissement aura également lieu du 24 au 29 août, session en externat.

Renseignements et inscription auprès du Point Information Jeunesse.

### www.mon-enfant.fr...
### Et faire garder mon enfant devient plus simple

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a lancé officiellement mercredi 13 mai 2009, le site internet mon-enfant.fr, destiné à aider les parents à faire garder leurs enfants, en crèche, en jardin d'enfants ou chez une nounou. Le site permet d'accéder à une information personnalisée recensant l'ensemble des modes d'accueil existants partout en France, pour des enfants âgés de 0 à 12 ans

### Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique (BNSSA)

La Fédération Française de sauvetage et de secourisme organise 2 sessions BNSSA (d'octobre à janvier et février à juin).

Cette formation s'adresse à toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance

Principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau.

Renseignements et inscription auprès du Point Information Jeunesse.

### Billetterie à tarif réduit

NOUVEAU

Le PIJ vous propose une billetterie à tarifs réduits.

- **Cinéma Olbia à Hyères** : 5,5 € tous les jours, toutes les séances
- **Patinoire La Garde** : 5,00 € entrée + patins
- **Bowling La Garde** : 2,25 €Partie + chaussures
- **Cinéma Pathé La Garde** : 6,80 €tous les jours, toutes les séances
- **Kiddy Parc Hyères** : Enfant 10 €, Adulte 4,50 €
  (toute l'année sauf juillet/août)

(2 € supplémentaires en caisse pendant les vacances de février, Pâques et Halloween)

Venez retirer vos places au Point d'Information Jeunesse

### Demandez votre chéquier ciné-lecture

Vous êtes lycéen, apprenti, élève en institut spécialisé, étudiant boursier ou jeune suivi pas une mission locale, fan de mangas ou de cinéma ?

Le chéquier Ciné-lecture de la région PACA, vous donne droit à 8 chèques de 4 ou 7€, pour acheter des livres ou découvrir les derniers films à l'affiche.

Pour pouvoir en bénéficier, rendez-vous au Point d'information Jeunesse pour remplir votre formulaire de demande.

### Sac à dos en PACA, une aide pour partir en vacances

Envie de bouger mais budget serré ?

Le dispositif « sac à dos en PACA », mis en place par le Conseil régional PACA, vous aide à financer votre projet de vacances : randonnées ou détente, escalade ou farniente, découverte culturelle ou sportive, à la mer ou à la montagne…

Vous pouvez en bénéficier si vous avez entre 18 et 25 ans et que vous voulez partir, en autonomie (seul ou en petit groupe), dans la région PACA.

Pour monter votre projet, adressez vous au PIJ.

### Un point sur…

A l'occasion de la semaine mondiale des communications et télécommunications (anciennement fête de l'internet), le point d'information jeunesse en collaboration avec la brigade de prévention de la délinquance juvénile à mis en place une conférence visant à lutter contre la cybercriminalité. Cette conférence à été présenté devant toutes les classes du collège du Fenouillet soit 960 élèves.



**- Association Jeunesse Inter Services -**

" Espace Pluriel " - Bd de la République - 83260 La Crau - Tél. : 04-94-57-81-94 - Fax : 04-94-01-36-98
Email : association@jis-lacrau.com Site : http://www.jis-lacrau.com

## Hommage à Georges Brassens



## La journée du Cercle Culturel Social Craurois



## Les expositions des sections artistiques du CCSC



L'Atelier Couleurs

Les Chevalets Moutonnais



Sculpture Céramique



Exposition de Nicole Galland

## Les vides grenier



Vide grenier du Comité des Fêtes



Vide grenier de la Crau'ch Coeurs

## Festival du Cerf Volant « La Crau sous le Vent »



**Remerciements aux partenaires de la manifestation :** Région PACA, Conseil Général du Var, SITTOMAT, Caisse Locale du Crédit Agricole, E.B.M SCAPPINI, Charlemagne, Carrefour Market, Office du Tourisme, Comité Officiel des Fêtes.

## Les concerts

La chorale Schola Cantorum S. Antonio Abate de Rosà et le Chœur Azur





L'Union Philarmonique de Carqueiranne à la Moutonne



## La cérémonie de l'Appel du 18 juin














# Les évènements

## Du 28 juin au 12 juillet :

**Tournoi de la Ville de l'USC Tennis**
Complexe sportif du Fenouillet
Renseignements : 04.94.57.86.60

## Jeudi 9 juillet :

**Les Estivales de Var Matin**
Avec « **The magic PLATTERS** »
1ère partie : Gigi, le sosie de Mado la Niçoise
Parking du boulodrome de La Moutonne
A 21h
Près de 3h de spectacle, jeu, concours de chant…
Spectacle gratuit
Organisé par le service Culture et Évènementiel et Var Matin
Renseignements : 04.94.01.56.80

## 11 et 12 juillet :

**Challenge Grossi (boules)**
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès, complexe sportif du Fenouillet
Organisé par l'U.B.C. (Union Bouliste Crauroise)
Renseignements : 06.13.22.24.59



## Dimanche 12 juillet :

**Bal** avec l'orchestre de variétés « **Gérard Almeras** »
Place Victor Hugo - A 22h
Organisé par le COF

## Mardi 14 juillet :

**Fête nationale** - Cérémonie commémorative de la prise de la Bastille
Un cortège se formera et ira déposer des gerbes devant les Monuments aux Morts
A La Moutonne, RDV place Maréchal Leclerc à 9h
A La Crau, RDV devant l'Hôtel de Ville à 10h
Renseignements : 04.94.01.56.80

## 15 et 16 juillet :

Prix du club de la **Boule Fleurie Crauroise** (nocturne)
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès - Soir
Organisé par la B.F.C.
Renseignements : 04.94.65.61.58



## Jeudi 16 juillet : Couleurs du Monde

Festival de danses folkloriques - Avec l'Algérie et la Russie
Parking Jean Natte (bas) - A 21h30
Spectacle gratuit
Organisé par le service Culture et Évènementiel
Renseignements : 04.94.01.56.80

## Samedi 18 juillet :

**Jazz à La Crau**
Place Félix Reynaud - A 21h00
Concert gratuit
Organisé par le service Culture et Évènementiel
Renseignements : 04.94.01.56.80

**« Alain JEAN-MARIE Trio »**
Avec Alain JEAN-MARIE (piano), Thierry LAROSA (batterie) et Mathias ALLAMANE (contrebasse)
Personnage aussi discret qu'inspiré, Alain Jean-Marie possède la subtilité harmonique, l'assise rythmique, l'amour de la phrase mélodique et le sens du toucher qui sont la marque des grands pianistes, et le distinguent à l'évidence comme un des solistes majeurs de la scène européenne.

**« HARPISWING Quartet »**
HARPISWING Quartet naît d'un défi original que veulent relever Christine LUTZ (harpe), Vittorio SILVESTRI (guitare), Julien VANDYCK (guitare) et Michel ALTIER (contrebasse).
En effet, la harpe n'a eu jusqu'ici que trop peu de place dans le jazz. Cela s'explique par la complexité de cet instrument (dans la dynamique et les chromatismes) et par sa sonorité difficilement amplifiable (problème résolu d'ailleurs avec les nouvelles techniques de sonorisation). Cette harpe, mal connue du public, vous pourrez la redécouvrir, entourée d'une contrebasse et de deux guitares, tour à tour accompagnatrice ou soliste (à travers un répertoire essentiellement swing), des thèmes manouches, des standards de jazz et des compositions originales. Que dire de HARPISWING Quartet si ce n'est qu'il s'agit avant tout de la passion qu'expriment quatre musiciens, réunis autour du jazz.

## Dimanche 19 juillet :

**Dîner dansant** - Au menu : soupe de poisson
Place Maréchal Foch - A 20h
Réservation obligatoire. Amener assiette, couverts et verre.
Organisé par le Comité d'Animation Moutonnais
Renseignements : 04.94.57.77.77

*RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR www.villedelacrau.fr*

# de Juillet 2009



## Lundi 20 juillet :

**Soirée Rétro** animée par l'orchestre « Jean Falco »
Place Victor Hugo - A 21h30
Organisé par le COF

## Mercredi 22 juillet :

**Soirée Mousse** animée par « Arc en Ciel 2000 »
Parking Jean Natte (bas) A 22h - Organisé par le COF

## Dimanche 26 juillet :

**Aïoli géant**
Place Félix Reynaud - A 12h
Menu : 15 €/ pers (un verre de punch offert)
Réservation obligatoire au snack « Chez Patrick » (place F. Reynaud) : 10h-12h / 14h-17h
(merci de respecter ces horaires)
Amener assiette, couverts et verre.
Organisé par le COF
Renseignements : 06.20.39.28.74 ou 20.54.97






A La Crau le 16 juillet 2009
avec l'Algérie et la Russie
Couleurs du Monde
9es rencontres internationales de FOLKLORE
www.couleurs-du-monde.org
04 94 27 07 26

# Les évènements



## 1er et 2 août :

**La Feria de La Crau**
(ambiance western)
Place Félix Reynaud
Organisé par le COF,
en collaboration
avec l'association
Total Western
Renseignements : 06.20.39.28.74



## Samedi 1er :

**Dîner spectacle**
A partir de 20h
Structures gonflables western, rodéo mécanique
Démonstration et initiation de country en ligne,
danses indiennes, démonstration
de lasso et maniement du colt
Spectacle équestre : show thème
américain avec la troupe « Chevaux
de prestige »
Menu (Jambalaya) : 18 € / pers
(un verre de punch offert)
Réservation obligatoire au snack
« Chez Patrick » (place F. Reynaud) :
10h-12h / 14h-17h
(merci de respecter ces horaires)

## Dimanche 2 :

**Journée western**
De 10h à 18h
A 12h30 concert des "Main Street»
Structures gonflables western, rodéo mécanique
Démonstration et initiation de country en ligne,
danses indiennes, démonstration de lasso
et maniement du colt
Spectacle équestre : show thème américain
avec la troupe « Chevaux de prestige »



## Vendredi 7 août :

**La Craurrida** (course pédestre)
Centre ville de La Crau
Organisé par l'association Créasport
Organisation et le
service des Sports
Renseignements :
04.94.01.56.80

## 8, 9 et 10 août :

**Grand Prix de la Ville** (boules)
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès
Organisé par la B.F.C.
(Boule Fleurie Crauroise)
Renseignements : 04.94.65.61.58

## Du 7 au 11 août 2009

**Fête de La Moutonne**
Organisée par le Comité d'Animation
Moutonnais
Renseignements : 04.94.57.77.77

### ▸ Soirées

## Vendredi 7 août :

**Rencontre amicale des vétérans** (football)
Stade de l'Estagnol - 19h

## Samedi 8 août :

**Bal** avec l'orchestre de variétés « **Coureurs d'Océans** »
Place Maréchal Foch - 22h

## Dimanche 9 août

**Vide grenier** - Maison des
Associations - De 8h à 16h
Organisé par l'association La Crau'ch
Cœurs
Participation : 10€ par emplacement
Inscription obligatoire, du 15 juillet au
5 août, tous les lundis, mercredis et
vendredis, à l'Office de Tourisme
Renseignements : 06.03.98.93.08
ou 04.94.57.85.04

**Concert du groupe « Bâton rouge »**
(Jazz New Orleans)
Place Maréchal Foch - De 11h à 12h30
**Bal** avec l'orchestre « Belle Époque »
Place Maréchal Foch - 22h

## Lundi 10 août :

**Soirée Karaoké géant**
Place Maréchal Foch - 22h

## Mardi 11 août :

**Soirée Pâtes** (animée par un DJ)
Ancienne école de La Moutonne - 20h
Réservation obligatoire. Amener
assiette, couverts et verre

### ▸ Fête foraine

Du 8 au 11 août,
tous les soirs
Place Maréchal Leclerc



# d'Août 2009

## Vendredi 14 août :

**Prix de la Ville** (boules)
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès, complexe sportif du Fenouillet
Organisé par l'U.B.C. (Union Bouliste Crauroise)
Renseignements : 06.13.22.24.59

## Samedi 15 août :

**Soirée pâtes**
Place Félix Reynaud - A 20h
Réservation obligatoire
Menu : 15 €/ pers (un verre de punch offert)
Réservation obligatoire au snack « Chez Patrick » (place F. Reynaud) : 10h-12h / 14h-17h (merci de respecter ces horaires)
Amener assiette, couverts et verre.
Organisé par le COF
Renseignements : 06.20.39.28.74

## Vendredi 21 août :

**Salvashow Big Band**
(concert en hommage à Henri Salvador)
Place Félix Reynaud - A 21h30
Concert gratuit
Organisé par le service Culture et Évènementiel
Renseignements : 04.94.01.56.80

## Samedi 22 août :

**Fête de la Libération de La Crau**
Cérémonies
Un cortège se formera et ira déposer des gerbes devant les Monuments aux Morts
A La Moutonne, place Maréchal Leclerc - A 9h
A La Crau, devant l'Hôtel de Ville - A 10h
Renseignements : 04.94.01.56.80

**Retraite aux flambeaux**
RDV à 21h devant le Garage Sartori (Citroën) - Départ à 21h30

**Feu d'artifice**
École Jean Aicard - 21h45

**Bal** avec l'orchestre « Morrys Andrey »
Place Victor Hugo - 22h
Organisé par le COF

## Samedi 29 août :

**Dîner spectacle** avec Gamel et Foucher
Place Jean Jaurès - A 20h
Menu (civet de porcelet) : 18 € / pers (un verre de punch offert)
Réservation obligatoire au snack « Chez Patrick » (place F. Reynaud) : 10h-12h / 14h-17h (merci de respecter ces horaires)
Organisé par le COF
Renseignements : 06.20.39.28.74




## Lundi 31 août :

**Challenge des deux René**
(boules)
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès
Organisé par la B.F.C. (Boule Fleurie Crauroise)
Renseignements : 04.94.65.61.58

## Les évènements de Septembre 2009

**Du 1er au 4 septembre :** Challenge du France (boules) - Nocturne
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès
Organisé par la B.F.C. (Boule Fleurie Crauroise)
Renseignements : 04.94.65.61.58

**Samedi 5 septembre : Forum des associations**
Place Félix Reynaud, place Jean Jaurès
Organisé par le service Culture et Évènementiel
Renseignements : 04.94.01.56.80

**Patricia GALIAN**
*Adjointe au Social, à l'Emploi et au Logement social*





**Marie-Claude GARCIA**
*Adjointe au 3ème âge, à la Santé et aux Personnes à mobilité réduite*

***Aujourd'hui, comme chacun sait, la crise économique fait rage. Cette dernière a des conséquences d'autant plus désastreuses lorsqu'elle touche des foyers aux revenus modestes. Dans ce contexte, une nouvelle prestation sociale dont nous tenons à vous exposer les modalités : le Revenu de Solidarité Active a vu le jour.***

# Le Revenu de Solidarité Active : mode d'emploi

### Qu'est-ce que le Revenu de Solidarité Active (RSA) ?

C'est une nouvelle prestation qui est entrée en vigueur au 1er juin 2009 en France métropolitaine, pour un premier versement début juillet 2009. Mis en place par les Conseils Généraux, le RSA est versé par les Caisses d'Allocations Familiales ou les Caisses de Mutualité Sociale Agricole aux foyers les plus modestes. Plus de 3,5 millions de ménages sont concernés.
Le RSA remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les possibilités de cumul de ces allocations avec un emploi. Il repose sur le respect de droits et devoirs dans une dynamique vers l'emploi.
Le RSA est versé également à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail.

### Qui peut en bénéficier ?

*Les personnes de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) :*
- sans activité, notamment les bénéficiaires actuels du RMI ou de l'API
- exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité. Le RSA est versé jusqu'à un certain niveau de ressources.

Pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi, chaque bénéficiaire du RSA sans activité ou ne tirant de son activité que des ressources limitées est accompagné par un « référent personnel unique ».

**À noter...**

**Le formulaire RSA est disponible :**

- en ligne sur les sites **www.caf.fr et www.msa.fr**
- dans les CCAS, les accueils de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole

### Quelles démarches dans le Var ?

#### ➪ Où vous informer sur vos droits ?

**Un test d'éligibilité est disponible :**

• **En ligne sur :**
www.caf.fr
www.msa.fr
www.var.fr

• **En libre service :**
- dans les accueils CAF du Var de Toulon la Rode, Toulon la Beaucaire, la Garde, Brignoles et Draguignan,
- au Centre Communal d'Action Sociale de Cuers, ainsi qu'à la maison des services publics d'Aups sur les bornes interactives CAF.

• **Par téléphone**
- au 3939 « allo service public » depuis un téléphone fixe et au 039 39 depuis un portable, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h (coût d'un appel local),
- au 0820 25 83 10 choix 0 RSA (0,112 € la minute), du lundi au vendredi de 9h à 16h.

#### ➪ Où déposer votre demande ?

• **Vous êtes bénéficiaire du RMI ou de l'API :** aucune demande n'est à effectuer, vous devenez bénéficiaire du RSA de manière automatique

• **Vous n'êtes pas bénéficiaire du RMI ou de l'API :**
- vous travaillez : votre demande de RSA doit se faire en priorité auprès de la CAF de Var ou de la MSA si vous êtes dans le secteur agricole
- vous ne travaillez pas : votre demande de RSA doit se faire en priorité auprès du CCAS (se renseigner directement en Mairie).

# **Rappel des précautions à prendre** en cas de forte chaleur

Durant l'été, il fait parfois très chaud. Quand pendant plusieurs jours le thermomètre annonce plus de 30°, quand les nuits ne sont pas fraîches : cela peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé… Suivant l'âge et la condition physique, l'organisme ne réagit pas de la même façon. En effet, certaines personnes sont plus vulnérables :

- **les nourrissons, les jeunes enfants,**
- **les personnes malades,**
- **les personnes handicapées,**
- **les personnes sans domicile stable,**
- **les personnes âgées** qui sont d'autant plus fragiles, qu'elles cumulent parfois plusieurs facteurs susceptibles de gêner l'adaptation à la chaleur (l'âge, la prise de certains médicaments, l'atteinte d'une maladie chronique, la perte d'autonomie).

**Voici les précautions indispensables à connaître et à appliquer en cas de forte chaleur :**

- **Buvez fréquemment de l'eau,** au moins 1,5 litre par jour, même sans soif (les boissons alcoolisées, très sucrées et à forte teneur en caféine sont à éviter), et continuez à manger comme d'habitude, au besoin en fractionnant les repas, ceci pour conserver les sels minéraux.
- **Fermez volets et fenêtres aux heures chaudes, aérer matin et soir.**
- **Rafraîchissez-vous souvent** (douches, vaporisations, linge ou gant humide, vous pouvez également humidifiez vos vêtements…).
- **Portez des vêtements amples et légers.**
- **Sortez de chez vous aux heures les moins ensoleillées** (avant 11h et après 21h).
- **Rendez-vous dans des lieux rafraîchis, climatisés au moins 2 heures par jour (commerces, cinémas, administrations…).**

**Si vous suivez un traitement, si vous avez un régime sans sel : demandez conseil à votre pharmacien ou consultez votre médecin traitant.**

**En cas de forte chaleur, toute fatigue, malaises, symptômes d'épuisement ou fièvre doivent entraîner une consultation médicale rapide.**

N'hésitez pas à faire part de ces recommandations à vos proches ainsi qu'aux personnes âgées ou handicapées et isolées que vous pouvez connaître.

Des conseils de prévention du public et des informations sur les zones géographiques concernées par une éventuelle vague de chaleur sont disponibles auprès du service téléphonique de Canicule Info Service, **au 0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) et sur le site internet **Sante.gouv.fr/canicule.**



# **La sortie à** NIOLON du CCAS

Le CCAS a organisé une sortie aux calanques de NIOLON, dans les Bouches-du-Rhône, le 17 juin dernier. Les Seniors ont pu profiter du programme qui leur avait été concocté sur mesure : visite d'une chèvrerie avec dégustation, repas au restaurant **« Au Scampy »,** animation dansante, etc.





***Jean-Pierre ÉMERIC***

*Adjoint à l'Urbanisme (SCOT - PLU)*
*Urbanisme opérationnel*
*(permis, certificats…)*
*Agriculture*
*Affaires foncières*
*Règlement de publicité*



***Le mois dernier, je vous signalais que les contentieux d'ordre privé en matière d'urbanisme, notamment les conflits de voisinage, ne relevaient pas de la compétence du Maire. Néanmoins, compte tenu de la recrudescence des demandes d'administrés enregistrées en Mairie, je tiens dans cette édition à vous apporter quelques précisions sur les démarches envisageables.***

# **Difficultés de voisinage :** quelles démarches ?

## Le bornage

Il s'agit d'une opération payante réalisée par un géomètre qui permet de définir précisément la limite entre deux propriétés privées. Cela peut s'avérer très utile, avant de construire un mur de clôture, une construction sur limite séparative. Mieux vaut connaître la limite avant de commencer les travaux que de devoir tout démolir par la suite !

### Ce qu'il faut faire :

**1.** Contactez vos voisins limitrophes afin de les informer de votre intention de procéder au bornage de votre terrain,

**2.** Réfléchissez ensemble à la désignation d'un géomètre, étant rappelé qu'en principe, les frais doivent être partagés,

**3.** Contactez un géomètre en n'hésitant pas à faire jouer la concurrence car les tarifs sont très variables d'un professionnel à l'autre,

**4.** Autorisez le géomètre à se rendre sur place en votre présence et celle des riverains concernés, afin qu'il procède aux travaux de bornage puis à l'établissement du plan de bornage que vous pourrez faire publier à la conservation des hypothèques. Le document de bornage sera alors opposable à tous.

**N.B. :** Dans le cas d'un refus de bornage de votre voisin, il est possible de saisir le Tribunal de Grande Instance de Toulon qui désignera un géomètre expert. Bien évidement, la solution amiable reste recommandée.

### Ce qu'il ne faut pas faire :

**1.** Ne pas se fier au cadastre qui constitue un document fiscal qui n'a pas de valeur au niveau des limites de propriété,

**2.** Ne pas se fier aux plans des permis de construire qui sont des documents déclaratifs établis par des architectes et non des géomètres. Ils peuvent donc contenir des erreurs et n'ont également pas de valeur en matière de limites de propriétés.

➤ **Un bornage** n'est possible qu'entre deux propriétés privées. Pour connaître la limite entre votre propriété et le domaine public, il faut demander un plan d'alignement à la mairie (pour le domaine public communal) ou le conseil général (pour le domaine public départemental).

➤ **ASTUCE :** Si vous avez acheté une villa après 2001 dans une ZAC ou un lotissement, un bornage doit être joint à l'acte de vente. Votre notaire est la personne la plus à même de vous renseigner au sujet des documents annexés à votre acte de vente.



## Les servitudes établies par la loi ou les conventions

**Entre deux propriétés privées, il existe souvent des limitations au droit de propriété. Ces « servitudes » peuvent être imposées par la loi (le code civil en règle générale) ou par l'intermédiaire de conventions, la plupart du temps sous forme d'actes notariés. Il est important de les respecter afin d'éviter des conflits.**

### La servitude de vue :

Le code civil impose une distance minimale entre une vue (une fenêtre) et la propriété voisine. Cette distance est de 1.90m en vue droite et de 0.60cm en vue oblique (c'est-à-dire si vous devez tourner la tête pour regarder la propriété voisine). Voilà pourquoi il n'est pas possible de percer une ouverture sur un mur mitoyen ou séparatif ! Ces distances peuvent être diminuées par convention notariée.

**ATTENTION !!**

Dans le cas d'un dépôt d'une autorisation d'urbanisme, sachez que le respect de ces dispositions n'est pas vérifié. En effet, le ces dernières relèvent du code civil et non du droit de l'urbanisme. Si vous construisez malgré tout, en violation de ces dispositions, votre voisin est en droit de faire arrêter les travaux, que vous soyez titulaire d'un permis de construire ou non. Si en revanche votre voisin souhaite vous donner l'autorisation de réaliser les travaux, n'oubliez pas que cette dernière, même écrite, n'aura aucune valeur vis-à-vis des nouveaux acquéreurs s'il vend sa propriété. Seule une véritable servitude de vue, établie par acte notarié est valable.

### La servitude de passage :




Il s'agit d'une servitude très fréquente qui consiste à aménager un passage dans une propriété afin de desservir une autre propriété, enclavée. Si votre terrain est grevé d'une telle servitude, vous devez veiller à ce que ce passage reste fonctionnel. En règle générale, la convention de servitude prévoit quelles sont les obligations d'entretien.

**DEUX CAS D'ESPECE :**

Il existe sur la commune de nombreuses situations, aussi complexes que problématiques de circulation sur des voies privées, parfois sans droit de passage.

**1.** Pour accéder chez vous, vous circulez sur une propriété privée :
Vérifiez votre acte notarié afin de vous assurer qu'il existe une mention d'un droit de passage. N'oubliez pas que les servitudes de passage ne se prescrivent pas, même après tente ans !

**2.** Les propriétaires riverains empruntent votre propriété, selon vous sans droit de passage :
Demandez à votre notaire d'examiner soigneusement la situation. Les servitudes de passage sont établies d'une propriété par rapport à une autre et non d'une personne vis-à-vis d'une autre. Il est donc possible que vous n'ayez rien signé personnellement. De plus, ces servitudes peuvent être très anciennes. N'oubliez pas que le code civil date de… 1804 !

Dans tous les cas, il est recommandé de ne jamais fermer ou barrer le passage. Tentez de négocier la constitution d'une servitude en bonne et due forme (moyennant indemnité), et en cas de refus, saisissez le Tribunal de Grande Instance de Toulon. Vous devez garder à l'esprit qu'une propriété ne peut être enclavée, une servitude devra forcément être actée que cela soit à l'amiable ou par voie judiciaire.

D'une façon générale, ces servitudes sont des actes privés qui ne sont pas connus par la Mairie et que cette dernière ne peut ni interpréter, ni faire respecter. Une simple lecture de vos titres de propriété permettra, dans la plupart des cas, de connaître celles qui grèvent votre terrain. En cas de litiges, s'adresser dans un premier temps à votre notaire afin de connaître vos droits et/ou vos obligations. Si aucun accord amiable ne peut être trouvé, tentez une conciliation et en cas d'échec, saisissez le Tribunal de Grande Instance de Toulon, avec l'assistance d'un avocat.

## Les plantations :

Lorsque vous plantez un arbre ou une haie, une distance minimale doit être respectée par rapport aux propriétés voisines. Cette distance est de 50cm pour les plantations de basse tige (inférieures à 2m de hauteur) et de 2m pour les plantations de haute tige (à partir de 2m de hauteur).
Bien des haies ne respectent pas ces obligations. Le voisin peut demander leur arrachage. Sachez toutefois que la prescription trentenaire peut s'appliquer dans ces cas précis.



**➤ A SAVOIR**

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez le voisin. Ce dernier ne peut pas les couper lui-même ni même cueillir les fruits qui dépassent de son côté. En revanche, les fruits tombés naturellement sur votre propriété vous appartiennent. Si votre voisin ne respecte pas ces obligations malgré vos rappels, vous devez saisir le tribunal de grande instance, après mise en demeure par lettre recommandée.

**Paule MISTRE**
*Adjointe aux Espaces verts et aux Espaces Naturels, à la Propreté Urbaine, à l'Environnement et au Développement Durable*





**Catherine DURAND**
*Conseillère Municipale Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Eygoutier*

***Il faut savoir que le territoire de la commune de La Crau est traversé par plusieurs cours d'eau : le Gapeau, le Réal Martin, le Béal ou Canal Jean Natte, et l'Eygoutier plus communément appelé « la rivière des amoureux », qui sont autant de richesses à préserver. Aussi, dans le cadre de notre campagne de sensibilisation à la préservation de l'environnement, je tiens à vous rappeler les modalités de leur entretien ainsi que les obligations incombant aux propriétaires riverains.***

# L'entretien des cours d'eau : rappel des obligations des propriétaires riverains

Les cours d'eau constituent une véritable richesse patrimoniale : ils sont le lieu de vie de la flore et de la faune des milieux aquatiques, sont un élément fort de nos paysages et présentent un intérêt stratégique en matière de ressource en eau. C'est pourquoi, leur entretien est essentiel et doit veiller à maintenir ce milieu vivant et complexe et à conserver ce patrimoine commun.

L'entretien des parcelles en bordure des cours d'eau non domaniaux est réglementé par les articles L.215-14 à L.215-16 du Code de l'Environnement (voir infra) qui disposent que **« le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau ».** Cet entretien conditionne la capacité hydraulique d'écoulement de la rivière réduisant ainsi les risques d'inondation et permet la conservation de l'intérêt écologique et urbanistique du cours d'eau.

### Entretenir un cours d'eau c'est :

- enlever les dépôts de sédiments ou d'encombrants divers qui s'y sont accumulés,
- conserver au lit ses dimensions naturelles, sans l'élargir ni l'approfondir,
- ne pas arracher les arbres présents sur la berge, mais enlever ceux qui sont morts ou tombés dans l'eau ou toute végétation qui fait obstacle à l'écoulement de l'eau.

### Ne pas respecter ces règles peut entraîner :

- une accélération de l'érosion des berges, même au-delà du tronçon travaillé, provoquant un nouvel envasement,
- un ensablement du lit à l'aval des travaux,
- une érosion du fond du lit à l'amont des travaux,
- des débordements intempestifs en période de crues.

**Le bénéfice des travaux d'entretien est alors perdu…**

### Ce qu'il ne faut pas faire :

Le désherbage chimique des berges du cours d'eau est nocif car une partie des produits est entraînée directement dans l'eau. Outre une pollution des eaux, l'effet peut être contraire au but recherché car les berges nues s'effondrent facilement.

## ➤ L'Eygoutier dit « la rivière des Amoureux »

L'Eygoutier est un petit fleuve côtier de 15 km qui prend sa source à l'Estagnol et qui se jette dans la grande rade de Toulon. Il draine, avec ses 7 affluents, tout l'est de l'agglomération. Son bassin versant de 70 km² couvre 9 communes ; il a une forme de cuvette encerclée par des reliefs qui culminent à 700 mètres.

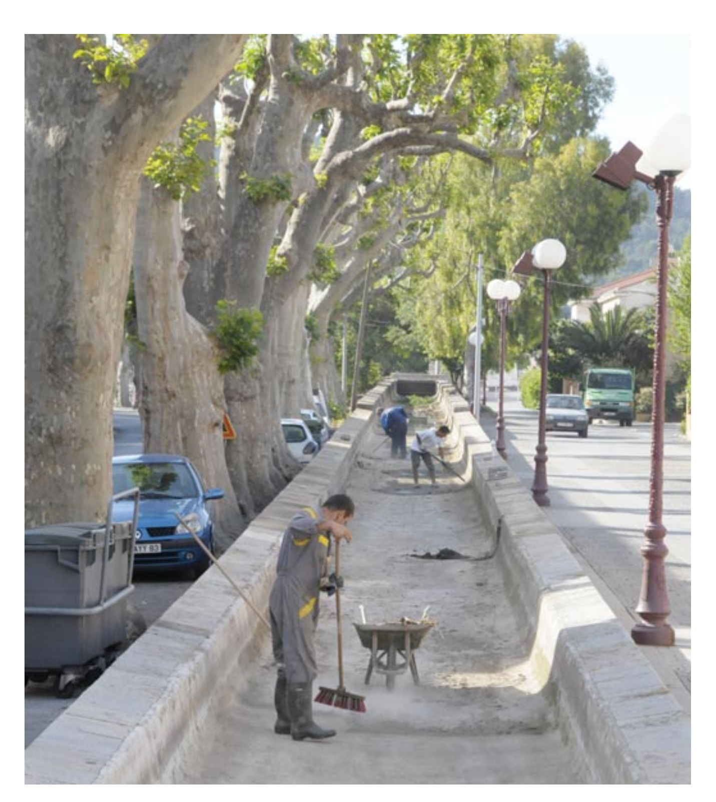
Les pluies diluviennes survenues durant l'hiver dernier ont notamment engendré des inondations liées à la montée des eaux de l'Eygoutier.

**Catherine DURAND,** Conseillère Municipale et Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Eygoutier (SIAHE) a récemment adressé un courrier, co-signé par les Maires des Communes membres, à l'ensemble des propriétaires riverains pour leur rappeler leurs obligations et leur préciser que le Syndicat Intercommunal intervient pour compléter leurs actions en préservant l'écoulement de l'eau dans le lit mineur de la rivière.
Catherine DURAND remercie l'ensemble des riverains qui à ce jour effectuent régulièrement l'entretien de leurs parcelles et encourage les propriétaires voisins à le faire pour maintenir l'équilibre d'« un cadre verdoyant et naturel, riche d'un point de vue environnemental et qui contribue à l'embellissement de notre cité »…

## Visite des installations de l'Eygoutier



Une visite des installations de l'Eygoutier s'est déroulée le 15 juin 2009, en présence des élus des neuf communes concernées par le bassin versant de l'Eygoutier siégeant au sein du SIAHE (Hyères, Solliès-Ville, La Farlède, La Garde, La Valette, Le Pradet, Carqueiranne, Toulon et La Crau), des conseillers techniques et des représentants des associations de l'AIRE et du Plan de La Garde. Cette visite a permis aux nouveaux élus de mieux connaître la situation géographique de chaque installation et de les contrôler afin d'anticiper les éventuels problèmes liés aux inondations.



## **Les travaux de curage :** du Béal

La Commune a également ses obligations en matière d'entretien des cours d'eau et les remplit. Elle a ainsi fait procéder, durant le mois de juin, au curage du Béal. L'entreprise ORTEC Environnement est intervenue pendant 3 semaines afin d'enlever les dépôts de natures diverses de même que les embâcles éventuels.




## **De nouvelles jardinières** pour le centre ville

L'effort de fleurissement et d'embellissement de la ville se poursuit. Ainsi, de nouvelles jardinières, agrémentées de pétunias, géraniums et lantanas ont récemment été installées autour de la Place Victor Hugo et sur l'avenue Jean Toucas par le service municipal des Espaces Verts.

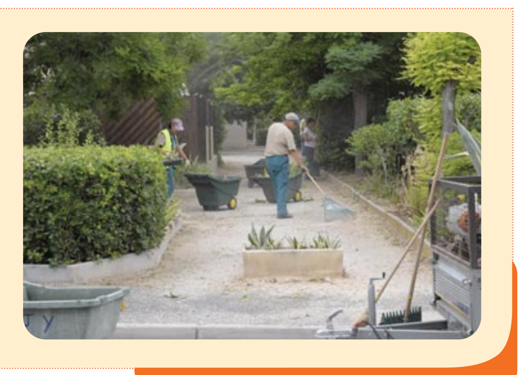
## **Les « Eco-délégués » du Collège** découvrent Port-Cros

Dans le cadre d'un projet global sur l'environnement et le développement durable, des Eco-délégués ont été désignés dans les classes du Collège du Fenouillet. Ils sont le relais des actions entreprises dans ce domaine auprès de leurs camarades.
Par l'intermédiaire de la Mairie de La Crau, un partenariat a été mis en place entre le Collège, le Parc National de Port-Cros, le Conseil Général (pour le financement) et **l'association BREGANTIN** (pour la mise à disposition du matériel de plongée et de l'encadrement) pour organiser une sortie du groupe des Eco-délégués à Port-Cros. Les collégiens ont ainsi pu découvrir les fonds marins de même que la flore et la faune terrestres du Parc National.
**Le Maire, Christian SIMON,** de même que Paule MISTRE, Maire-Adjoint, déléguée à l'Environnement, étaient présents au départ du groupe pour leur souhaiter une bonne journée.



### OPÉRATION PROPRETÉ

**La dernière opération propreté a eu lieu le 17 juin aux quartiers des Escudiers et des Meissonniers. Ces opérations sont suspendues durant l'été et reprendront dès le mois de septembre, toujours selon le principe d'une intervention « coup de poing » mensuelle.**





Il est de règle pour l'opposition de remettre **avant le 8 du mois** le texte de l'espace d'expression afin qu'il puisse être inséré dans le bulletin du mois suivant. La teneur des textes, nous le précisons, est encadrée par la loi et doit respecter certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous avons déjà par le passé demandé aux élus de **« Cap sur l'Avenir »** de modifier un texte qui portait atteinte à ma personne. Le 11 mai 2009, nous avons été également amenés à leur refuser un texte qui traitait, à l'exclusive, des élections européennes alors que l'espace d'expression est réservé essentiellement aux affaires communales. Nous avons proposé néanmoins, à titre dérogatoire, que soit remis un nouveau texte pour le lendemain, date limite pour notre imprimeur.

Aucun texte ne nous est parvenu. Dire aujourd'hui qu'avoir refusé cet écrit est un manque de respect aux électeurs de l'opposition est mensonger, et de nature à tromper les lecteurs.

Le texte a été supprimé car son rédacteur était ignorant du respect des règles.

Le Maire
Christian SIMON

**Opposition indépendante**

Sophie MOUSSAOUI n'a pas transmis d'article ce mois-ci.

**CAP SUR L'AVENIR**

Groupe d'opposition

## CRISPATIONS MUNICIPALES !!!

Le bulletin municipal d'avril dénonçait à la vindicte publique l'attitude de certains habitants, qualifiés d'inciviques. Pour illustrer son propos, l'adjoint à l'environnement produisait des clichés choisis pour nous alarmer d'une éventuelle hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Connaissait-il déjà le taux ou agissait-il sur ordres ?

En mai, c'était le Maire lui-même qui, dans son édito, menaçait de représailles les démolisseurs des biens publics en annonçant l'installation de caméras de vidéosurveillance dans 16 lieux qualifiés par lui-même de « sensibles ».

Au cours du dernier conseil municipal du 14 mai, les élus d'opposition de gauche étaient à leur tour pris à partie. Il leur était reproché d'avoir osé critiquer, dans un article de VAR MATIN paru 3 jours avant, la politique actuelle menée par l'équipe municipale depuis quatorze mois.

Dans le bulletin municipal de juin, c'est notre article mensuel régulièrement déposé en main propre le 7 mai au matin, confirmé par MAIL le 8 mai, date limite d'envoi comme le prévoit le règlement intérieur, mais qui a été refusé par le maire. Quel respect pour les 3200 électeurs Craurois qui ont voté pour les élus de Cap sur l'Avenir !

Ces derniers mois tout le monde subit sa colère et se voit accusé de tous les maux. Pourtant serions-nous responsables des désordres relevés par la majorité municipale. Ceux-ci sont à nos yeux mineurs et ne méritent pas autant de tapage. Il est certes plus facile de jeter l'opprobre sur une partie de la population car cela dissimule ses propres carences à résoudre des problèmes qui eux mériteraient plus d'attentions. Sommes-nous également tous fautifs des dégâts, au demeurant minimes, causés par une jeunesse pleine de vie ; qu'il faille tous nous épier sous l'œil inquisitorial de 16 caméras ? Y aurait-il autant de zones de non droit sur la commune et donc autant d'insécurité ? Serions-nous blâmables d'avoir une opinion différente de la pensée unique municipale qui nous est serinée depuis plus de vingt ans ? Doit-on applaudir des deux mains la gestion municipale actuelle qui :

- nous conduit dans T.P.M contre la volonté populaire majoritaire,
- présente un budget en trompe l'œil contraire aux priorités programmatiques,
- augmente tous nos impôts locaux contrairement aux promesses faites,
- baisse les subventions d'une majorité d'associations, déjà fort peu dotées,
- impose aux dirigeants de nos clubs sportifs de football une fusion avec Carqueiranne rejetée car à terme mortelle pour notre football local et son identité sportive,
- n'hésite pas à jeter l'opprobre sur quelques citoyens pour en faire des coupables.

Que l'on arrête de chercher de mauvaises causes à de vrais problèmes. Les différentes crispations n'y changeront rien. Hier nous avions eu droit à de belles promesses. Aujourd'hui, on désigne déjà des boucs émissaires pour qu'ils portent le chapeau. C'est toujours ainsi lorsque l'on est inquiet que de son seul avenir. L'intérêt personnel se cache alors inévitablement derrière l'intérêt général quitte à faire payer à ses administrés l'addition de sa propre ambition politique. Tristesse !!!

**Les élus de l'opposition :** Valérie **Hubaut** Jean-Pierre **Trouboul** Albert **Roche** Christiane **Cahaigne** Jean-Pierre **Sabathé**

**ENSEMBLE POUR LA CRAU**

***Opposition municipale de gauche***

Dans le mensuel municipal d'information, M. le Maire déclare : « Par son charme, sa quiétude et son esprit de clocher, notre ville a su conserver son âme de village… de nombreuses Crauroises et de nombreux Craurois sont venus chercher dans notre cité le bien-être qui caractérise notre commune… ».

Ces déclarations appellent quelques commentaires. Cet héritage sera-t-il préservé dans l'avenir ?

On peut en douter pour l'esprit de clocher, alors qu'après avoir noyé (il avait affirmé qu'il « se vendrait au plus offrant ») notre commune dans la masse des grandes agglomérations, le Maire veut marier le club de foot (symbole s'il en est de l'esprit de clocher) avec notre voisin Carqueiranne, le grand amour du moment (pour combien de temps d'ailleurs, connaissant les relations tumultueuses du passé).

Nul doute que nos gentils voisins se félicitent de ne pas avoir à partager le charme des odeurs de la coopérative (il n'y a qu'à lire certains forums toulonnais…).

Quant à la quiétude, elle risque (ça se précise à nouveau) d'être troublée par le passage de trains à grande vitesse qui, après avoir dénaturé le paysage, bercera les siestes estivales des habitants de notre commune.

C'est vrai, La Crau possédait un certain charme, un esprit de clocher sain et une certaine quiétude.

Saurons-nous les conserver ? Il faut regarder l'avenir en face, et assumer les décisions. La qualité de vie des Craurois dépend de choix politiques, parfois nationaux (mais soutenus par les élus locaux), le plus souvent de décisions communales. Il faut expliquer les choix, et ne pas en masquer les conséquences.

Sinon on tombe dans la politique politicienne que nos concitoyens rejettent.

Vos élus : Jean **Codomier**, Maguy **Fache**, Pascal **Comby**

**Gérard SIMON**
*Conseiller Municipal délégué à la voirie, Eau et Assainissement, Eclairage public et mobilier urbain, Gestion des Cimetières*



# Le point sur...
## Les travaux de voirie



***Comme chaque mois, nous faisons part des différents travaux qui participent à l'effort de rénovation et d'amélioration des voiries et réseaux communaux.***

### ➤ La réfection de la Place et de la Rue Marie Curie

Les travaux sont réalisés par l'entreprise MONTI. Il est notamment procédé au renouvellement du réseau d'assainissement et de l'éclairage public, à la réfection du parking et la remise à la côte du fil d'eau du pluvial




### ➤ La réfection de l'Impasse des Genévriers

L'entreprise SOTTAL réalise des travaux d'adduction d'eau potable, de renouvellement du réseau d'assainissement, d'enfouissement des réseaux Télécom et EDF et de réfection de la chaussée.



### ➤ Le réaménagement de l'entrée et de la sortie de l'Eolienne



### ➤ La réfection de la cour du Centre Technique Municipal



### ➤ La réfection du Hameau des Pourpres

L'entreprise SPADA intervient actuellement au Hameau des Pourpres dans le cadre de la réalisation des travaux suivants : renouvellement des réseaux secs (éclairage public, Télécom, EDF) et des réseaux humides (pluvial, adduction d'eau potable, assainissement), enfouissement des réseaux aériens, réfection de la voirie et pose de mobilier urbain.



# Infos La Crau

## LES SORTIES DE JUILLET ET AOUT - USC CYCLOTOURISME

Départ devant le Bar de la Poste à 7h30 (sauf précisions ci-dessous).

• **Dimanche 05 juillet** : Grimpée de la Collégiale de Six-Fours : La Valette - Rivière Neuve - La Pyro - Six Fours - Grimpée de la Collégiale (pointage à La Collégiale) Bandol - Ollioules - Valbertran - La Farlède La Crau : **88 km.**

• **Dimanche 12 juillet** : La Saint Bernard : Pierrefeu - Besse-sur-Issole - Flassans (pointage parking du stade) - Pignans Cuers : **90km.**
Autre possibilité : Déplacement voiture perso - rendez-vous à Flassans au stade à 7h30 - 65 ou 85 km *(FFCT : 2€)*.

• **Mardi 14 juillet 2009** : Sortie club circuit au choix des présents.

• **Dimanche 19 juillet** : Randonnée des Mousquetaires - 60, 80, 110km. Accueil au Foyer rural, au Cannet des Maures à partir de 7h (FFCT : 3€).
**Ou sortie club** : Pierrefeu -Flassans - Lac de Carcès - Brignoles - Cuers : 105km.

• **Dimanche 26 juillet** : La Barjolaise - 40, 70, 90 ou 120km. Accueil Bd Grisolle à partir de 7h (FFCT : 2€).
**Ou sortie club** : Belgentier - Signes - Le Camp - Le Beausset - La Valette : **95km.**

• **Dimanche 2 août** : Sortie club : Pierrefeu - Gonfaron - Flassans - Ste Anasthasie Cuers : **90 km.**

• **Dimanche 09 août** : Sortie club : Départ de La Crau à 7h00 ou de Méounes à 8h00 (rendez vous à Méounes devant l'église) Méounes - Mazaugues - Nans les Pins Rougiers - Néoules - Méounes : **72km** - (La Crau : **115km**).

• **Dimanche 16 août** : Concentration Souvenir Louis Bacci : Pierrefeu - Le col de Babaou - Le col de Caguo Ven - Bormes Les Jassons - Les Borrels (pointage au Domaine des trois chênes) : **80 km.**

• **Dimanche 23 août** : Sortie club : Cuers - Gonfaron - Col de Fourches - Collobrières Pierrefeu : **85km**

• **Jeudi 27 août** : Concentration au col de Babaou : Les Borrels - Les Jassons - La Verrerie - Le col de Gratteloup - le Col de Babaou ( pointage avant 11h30) - Pierrefeu : **70 km.**

• **Dimanche 30 août** : Concentration de Puget-Ville : Solliès Pont - Méounes Garéoult Puget Ville (pointage Cellier St Sidoine) - La Portanière - Château Montaud Col de Gambet - Les Borrels : **80 km.**

**Prochaine réunion :**
**Jeudi 3 septembre 2009**
**à 18h Gymnase du Fenouillet**
**Local USC Cyclo.**

## PERMANENCES DU CONSEILLER GÉNÉRAL

**Patricia GALIAN, suppléante de Marc GIRAUD,** Conseiller Général du canton de La Crau ne tiendra pas de permanence durant les mois de juillet et août.
Vous pourrez toutefois prendre, si besoin, rendez-vous avec elle directement en Mairie en téléphonant au **04.94.01.56.80.**

## PERMANENCES DU PACT-ARIM

**Jeudi 9 juillet 2009**
**et**
**Jeudi 27 août 2009**
**de 9h30 à 12h**
**Rez-de-chaussée**
**de l'Hôtel de Ville**

## SOCIÉTÉ DE CHASSE LA GRIVE

Les permanences pour la validation du permis de chasse auront lieu :
✔ **le 18 juillet, de 9h30 à 12h,**
✔ **le 1er août, de 9h 30 à 12h,**
✔ **le 29 août, de 9h30 à 12h.**
Ces permanences se tiendront au bar « Le France ».

Les validations seront également possibles le jour du Forum des Associations, le 5 septembre, de 8h30 à16h30.

## MARINE NATIONALE - FORUM DES FAMILLES

Dans le cadre de sa politique sociale, la Marine Nationale organisera, le mercredi 9 septembre 2009, de 9h à 18h, au Cercle du Marin, le 8ème Forum des Familles. Cette manifestation est destinée à mieux faire connaître aux ressortissants du Ministère de la Défense les structures locales dédiées au soutien social du personnel de la Marine Nationale.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet :**
**www.cerclesmarinetoulon.com.**

## REMERCIEMENTS

La statue de la Vierge située à proximité de la Chapelle du Fenouillet a été entièrement repeinte, de manière bénévole, par **Jean-Marc PERRONCEL.** Il est à souligner également que la peinture a été fournie par les Amis de l'Eglise de La Crau. Des remerciements sont donc de mise pour cette belle initiative…



## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- Théo ARTUFEL -- DREVET
- Lise DURGET
- Milla ROMERO
- Killian GOUTTEGATA
- Mohamed-Lamine SAÏDI
- Manon LAGNI
- Stela PESCE
- Rubens SALOU
- Mathis FLAMBARD
- Sahra SAIHI
- Tiphaine DOVONOU
- Johann CONTERIO
- Fabio ROSAN

### Mariages

- Thierry SIROT et Corinne SAYER
- Jonathan ROMAN et Violette GHIGLIONE
- Maximilien DALL'OGLIO et Angélique BEDET
- Guillaume ROUX et Frédérique LEGRIS
- Alain MARTINEAU et Valérie DINSDALE
- Gérard KOGLER et Myriem DARDOURI
- Teddy BAUD et Alexandra PERES
- Gilles GUILLONNEAU et Valérie CIVITELLA
- Julien BRENGUIER et Julie COSTILLE

### Décès

- Marcelle BATY veuve ROUX
- Daniel MARTIN
- Simone VALANCE veuve LOUVRIER
- Suzanne TOFFOLI épouse LLORENS
- Mireille GUERINI épouse CUISSARD
- Roger CAURETTE
- Jean VITAL
- Berthe MAGEREY veuve CAVALIÉ
- Anna GARNERONE veuve GASTAUD
- Dominique VERSINI
- Renée BOSCHINI veuve TROGLIA
- Eva GIGLIOLI veuve MATHIEU

# LA CRAU, AUTREFOIS...


*Joseph PEZILLO en tête du Grand Prix de La Crau dans l'avenue Jean Toucas*

**Pour les passionnés** de cyclisme, le mois de juillet est synonyme d'après-midi passées devant la télévision, à admirer les exploits des coureurs du Tour de France.
Un Craurois avait toutes les qualités pour faire partie du peloton de cette épreuve mythique, mais la vie en a décidé autrement.

« C'est vrai, j'avais le talent pour arriver à quelque chose dans le cyclisme, pour être professionnel ». **Joseph PEZZILLO,** puisque c'est de lui dont il s'agit, me tend une feuille sur laquelle figure la longue liste de ses succès. Une bonne trentaine, trente-cinq exactement (premier Français dans le Paris - Rouen, victoire au Grand Prix de Chateaurenard, victoire et record - jamais battu - de la course de côte de Rocqbaron, Champion du Var en 1957…), sans compter les innombrables podiums.
« Seulement voilà, je n'en ai pas eu l'opportunité. Il aurait fallu qu'on me pousse un peu, mais mes parents n'étaient pas vraiment pour le vélo. Le jour où j'ai remporté mon premier grand prix, ma mère a voulu jeter mon vélo de course au Gapeau. Pour les anciens, le sport, ça n'était pas un gagne pain, ça n'était pas un métier sérieux. Pourtant c'était aussi dur que mon métier de cultivateur qui m'empêchait de m'entraîner comme j'aurais dû. De nombreux champions, **ANQUETIL, POULIDOR, HINAULT,** étaient d'ailleurs issus du monde paysan. Il faut dire que la compétition cycliste ne rapportait pas beaucoup à ce moment-là, rien à voir avec aujourd'hui. Les champions de l'époque ne roulaient pas sur l'or, celui qui gagnait un Tour de France ne faisait pas fortune.
Ma famille est arrivée d'Italie en 1950. J'avais quinze ans, j'étais le deuxième de dix enfants. Nous habitions au Beausset. C'est là que j'ai commencé à faire un peu de vélo, comme ça, pour m'amuser, et à battre les copains qui m'ont dit *« Jo, tu devrais signer une licence »*. C'est ce que j'ai fait, j'ai commencé la compétition au club de Saint-Cyr. Nous sommes ensuite venus habiter à La Crau, en 1953. Je me suis inscrit aussitôt au club le plus proche, à La Garde, et à courir, en plus de mon travail.
En 1955, j'ai remporté ma première course, **le Grand Prix FREGIER,** à Toulon. A partir de là, j'ai enchaîné les succès. En 1956, j'ai couru à Vidauban, où **j'ai gagné le Grand Prix, 120 kilomètres sur route.** Aujourd'hui on irait là-bas en voiture, mais à l'époque, je suis monté sur mon vélo, j'ai pédalé jusqu'à Vidauban, j'ai couru et gagné la course. J'avais remporté une prime offerte par un paysan, un gros sac de pommes de terres de cinquante kilos. J'ai regardé le paysan, en montrant mon vélo *« mais comment voulez-vous que je le transporte ?? »*. Je suis remonté sur mon vélo et j'ai pédalé jusqu'à La Crau sans mes pommes de terres.
Dans ces épreuves, les premiers, en plus des coupes, recevaient un peu d'argent, parfois même beaucoup d'argent pour les plus prestigieuses d'entre elles. Il y avait, en plus, des primes offertes par des particuliers ou des commerçants. C'était souvent des lots issus de leurs étalages, par exemple des saucissons, du vin, un beau blouson en cuir comme celui que **j'ai gagné au Grand Prix des Routes,** ou une paire de chaussettes que j'ai gagnée à La Crau.
Dans notre village, deux Grand Prix Cyclistes étaient organisés. L'un d'eux se déroulait au centre. Départ devant le Café de France vers le centre ville, au carrefour direction Hyères, puis la Colette, les Goys Fourniers, la gare, et ainsi de suite sur vingt tours. J'y ai participé régulièrement. Une fois, en 1961, j'étais en tête, détaché à quelques tours de l'arrivée. Lorsque je passais dans le hameau des Goys Fourniers où la route n'était pas encore goudronnée, **Maryse GONZALES** qui habitait là, m'attendait avec un balai. Comme elle voulait absolument que je gagne, elle balayait vigoureusement la chaussée devant mes roues pour repousser les graviers qui auraient pu me faire tomber !!!
L'autre course consistait à tourner autour du boulevard de la République. Avant 1980, l'espace au centre des platanes formait une place encadrée par deux voies de circulation situées entre les arbres et les maisons. Après les sélections, la finale voyait s'opposer les vingt-cinq meilleurs coureurs sur soixante tours de boulevard. Soixante tours !!! Il y avait de quoi attraper mal à la tête!!! Je n'ai jamais été très bon dans ce genre d'épreuve. C'était plutôt une course pour sprinters, alors que moi, j'étais un grimpeur, j'étais meilleur sur la route, dans les côtes. Dans ces courses de sprint il y avait des spécialistes, comme **COUFRI, BALDASARONI,** des Marseillais, qui, sans être professionnels, vivaient du vélo en participant à toutes les courses, et il y en avait beaucoup à l'époque. Contrairement à moi, ils étaient bien entraînés, et venaient pour gagner, souvent devant des professionnels. Les meilleurs amateurs comme moi pouvaient encore courir contre des pro, mais ça n'a pas duré, ceux-ci, n'appréciant pas de perdre contre des adversaires théoriquement moins forts qu'eux, ont fait modifier le règlement.
Je participais à toutes les compétitions locales, et même à celles plus éloignées, comme le grand prix de Cabane, un village près d'Avignon. Une année, je devais m'y rendre en compagnie de **Lucien AIMAR,** que je retrouvais la veille à son travail, dans une menuiserie, à Hyères, près de l'ancien hôpital. Il n'était plus décidé, mais moi j'avais pris une journée de congé, alors pas question de renoncer. Je suis remonté sur mon vélo pour me rendre à Cabane et participer à la course du lendemain. Lesté d'un sac à dos, je pédalais péniblement sous le soleil de plomb d'une belle journée de juillet. C'était très dur. Dans le Vaucluse, la route traversait des cultures maraîchères, au bord desquelles les paysans avaient empilé des melons prêts à être expédiés. Je crevais de chaud, j'avais soif, faim aussi, et je voyais ces tas de melons qui me faisaient envie. A la fin, n'en pouvant plus, je m'arrête pour en acheter un, expliquant que je venais de La Crau dans le Var. **« Hein ? De La Crau ? Dans le Var ? Et vous voulez que je vous fasse payer un melon ??? Tiens, servez-vous, prenez ce vous voulez !!! »** Je ne me le suis pas fait dire deux fois !!!

**DON DU SANG**

*On a tous besoin de vous !*

Don du Sang

A La Crau

• **Jeudi 30 juillet**

de 15h30 à 19h30

• Espace Culturel Jean-Paul Maurric

L'association des donneurs de sang vous propose par ailleurs la Journée de l'Amitié, le **dimanche 4 octobre 2009 à Saint-Paul-de-Vence.** Cette sortie est ouverte à tous.

Renseignements et inscriptions au
**04 94 20 54 97**

## Les bons numéros

| | |
|---|---|
| **Mairie** | **04.94.01.56.80** |
| **Allo Mairie !** | **0 800 00 30 24** |
| Encombrants et déchets verts | **0 800 00 30 24** |
| Télécopie | 04.94.01.56.83 |
| E-mail | mairie@villedelacrau.fr |
| Police Municipale | 04.94.01.56.81 |
| Pompiers | 18 |
| SAMU | 15 |
| Pharmacies de garde | 32.37 |
| Chirurgiens dentistes de garde | 04.98.01.62.63 |
| SOS Médecins | 04.94.14.33.33 |

VETERINAIRES DE GARDE :

**JUILLET**

| | | |
|---|---|---|
| **Dim 5** | CAVDAR - Hyères | 04.94.38.38.38 |
| **Mar 12** | VAN HAEVERBEEK - Carqueiranne | 04.94.58.57.42 |
| **Mar 14** | VANSTRAZELE - Solliès-Pont | 04.94.28.74.74 |
| **Dim 19** | GUETAT - Hyères | 04.94.65.04.03 |
| **Dim 26** | BEILLON - Cuers | 04.94.48.55.54 |

**AOUT**

| | | |
|---|---|---|
| **Dim 2** | BOUDAROUA - Solliès-Pont | 04.94.28.74.74 |
| **Dim 9** | TRUELLE - Hyères | 04.94.65.47.87 |
| **Sam 15** | DAVID – La Crau | 04.94.66.05.63 |
| **Dim 16** | FENECH - Hyères | 04.94.38.46.00 |
| **Dim 23** | GUETAT - Hyères | 04.94.65.04.03 |
| **Dim 30** | GROS - Pierrefeu | 04.94.28.22.16 |

**La Crau - Entre ville et village**

Juillet1 2009
**Dépôt légal :** janvier 1993
**Directeur de Publication :** Christian SIMON
**Rédaction, photos, dessins :** Mairie de La Crau
**Création graphique et impression :**
Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00
**Distributeur :** Adrexo - 04 94 30 22 10
Imprimé à 6.750 exemplaires

# Etude de faisabilité en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU Gavarry et modification du Plan Local d'Urbanisme

Afin d'asseoir le développement économique de la Commune, le Conseil Municipal de La Crau a lancé une modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, en janvier 2008. Cette procédure doit permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU située au lieudit Gavarry en précisant, notamment, les occupations et utilisations du sol autorisées ou non, les règles d'implantation des bâtiments, les modalités de desserte et réseaux liés, etc.
Ce site a déjà pour vocation d'accueillir des activités économiques au PLU en vigueur. Il se situe entre la route départementale RD 98 (au Sud) et la première zone d'activités de Gavary (au Nord) où sont notamment recensées les activités Point P, France Récupération Recyclage, Carrosserie Aldo, etc.

Pour mener à bien ce projet et définir au mieux les modalités de desserte et d'occupation du site, la commune a confié à plusieurs bureaux d'études des missions de diagnostic et de projet concernant : la topographie du site ; l'environnement hydraulique et la gestion des écoulements pluviaux ; l'aspect urbain, architectural et paysager de la future zone économique ; la gestion des flux présents et à venir ; le dimensionnement des réseaux ; etc.
Ces études ont permis de réaliser le dossier de modification de PLU, dossier qui a été mis à la disposition de la population en mairie, au fur et à mesure de l'avancée du projet avec un registre de doléances permettant à chacun de s'exprimer au besoin.

Aujourd'hui, la durée et les modalités de l'enquête publique ont été définies (mention de l'arrêté organisant l'enquête publique paraitra deux fois à la rubrique des annonces légales). L'enquête se tient en mairie de LA CRAU, durant un mois du mercredi 24 juin au vendredi 24 juillet 2009 inclus. Le public peut consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet en se rendant en mairie aux heures habituelles d'ouverture (8h00-12h00 et 13h30-17h00). Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à Monsieur le Commissaire enquêteur en Mairie de LA CRAU (83260).

Par ailleurs, le commissaire enquêteur sera encore présent en mairie de LA CRAU à la disposition du public pour recevoir ses observations les dates suivantes :

- ✔ **vendredi 10 juillet 2009 de 13h30 à 17h00**
- ✔ **vendredi 24 juillet 2009 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Un mois au plus tard à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à la mairie son rapport et ses conclusions motivées. Dans l'hypothèse de conclusions favorables et après modifications mineures du projet si besoin est, le Conseil Municipal de LA CRAU pourra alors approuver cette modification de PLU.

# Un nouveau conciliateur de justice

Par ordonnance de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 14 mai 2009, René TOMI a été nommé en qualité de conciliateur de justice pour les cantons de La Crau, de Cuers et de La Garde.
Il remplace donc à La Crau Sébastien MARIANI qui a cessé ses fonctions.
Il est présent en Mairie tous les jeudis matins, depuis la fin du mois de juin. Les rendez-vous doivent préalablement être pris auprès du Secrétariat du Maire (Tel : 04.94.01.56.80).

